

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 27 novembre 2009**

CG 09/4<sup>ème</sup>/V-02

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION DE GROSSES  
OPERATIONS DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION  
DE MAISON DE RETRAITE  
TRAVAUX D'EXTENSION DE L'EHPAD PUBLIC DE CAYLUS**

---

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac, EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Unité Spécialisée Alzheimer Hôpital Local de Nègrepelisse, cantons de Molières et de Montpezat de Quercy
- 2009 : EHPAD de Montech
- 2009 : EHPAD d'Escatalens
- 2009 : EHPAD de Beaumont de Lomagne.

En application de cette délibération de principe, la Directrice de l'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Caylus sollicite une subvention de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de 26 lits dont 10 en unité Alzheimer.

Le projet d'extension a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (Etat/Conseil Général) en date du 12/05/2009 et ressort à 2 505 000 € TTC décomposés comme suit :

- Immeuble :.....2 300 000,00 € TTC

- Mobilier :.....205 000,00 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Prêt bancaire PLS.....1 700 000,00 € TTC

- Prêt CRCA.....200 000,00 € TTC

- Subvention Conseil Général.....305 000,00 € TTC

- Subvention INV Préfecture.....300 000,00 € TTC

**TOTAL.....2 505 000,00 € TTC**

Ce plan de financement présente une singularité en ce qu'il prévoit une subvention de 300 000,00 € que l'Etat se propose d'accorder dans le cadre de sa politique de redynamisation des territoires concernés par la réorganisation de la carte militaire.

Le contexte et les conditions d'attribution de cette dotation d'Etat sont détaillés dans le rapport particulier qui figure également à l'ordre du jour de la présente réunion et qui traite des mesures programmées par l'Etat pour accompagner les territoires Tarn-et-Garonnais concernés par la réforme de la carte militaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération n° VII-02 du Conseil Général du 27 novembre 2009 acceptant le principe de l'association du Conseil Général au plan local de redynamisation du site militaire de Caylus et autorisant Monsieur le Président à signer la convention correspondante,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du plan de financement spécifique du projet d'extension de la maison de retraite « EHPAD public de Caylus » ;
- Accorde une subvention de 305 000 € pour les travaux d'extension de l'EHPAD public de Caylus (26 lits dont 10 en unité Alzheimer), dans le cadre du fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite ;
- Décide que cette subvention sera versée en annuités, imputées sur les crédits inscrits à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,